

### Les soins de conservation :

La thanatopraxie moderne a été introduite et développée en Europe par la Grande-Bretagne puis par la France en 1963 avec la création de l'Institut Français de Thanatopraxie.

En 1976, la réglementation funéraire modifie l'appellation concernant le traitement des défunts pour consacrer le terme « soins de conservation ».

Il faut attendre 1986 pour que le métier de thanatopracteur s'inscrive au registre des métiers et 1994 (décret 94/260 du 1<sup>er</sup> avril 1994) pour voir le diplôme de thanatopracteur, sanctionnant la formation spécifique, reconnu.

Le soin de conservation est généralement défini par l'injection d'une solution conservatrice et hygiénique dans le système vasculaire qui permet la conservation temporaire du corps et la présentation du défunt dans des conditions esthétiques et hygiéniques optimales.

Au plan pratique, le formaldéhyde est utilisé comme agent biocide.

### Evaluation et classification du risque sanitaire :

Au niveau européen, le formaldéhyde est classé cancérigène de catégorie 2, caractérisant une substance pour laquelle il existe une forte présomption d'être cancérigène pour l'homme.

Pour le CICR, émanation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le formaldéhyde est classé dans le groupe le plus sévère (groupe 1), qui rassemble les agents cancérigènes pour l'homme.

C'est à la suite de ce classement et des travaux d'expertise réalisés par l'ANSES que la France a déposé en 2011 auprès de l'agence européenne des substances chimiques une demande de révision de la classification européenne du formaldéhyde **comme cancérigène avéré**, rejoignant ainsi le niveau de classification de l'OMS, du National Toxicology Program (NTP) américain et de la France



## Le principe de substitution des CMR : une priorité publique qui doit être mise en œuvre pour les soins de conservation

Selon l'ANSES, « la substitution des CMR est devenue **une mission permanente** pour l'Anses en 2010. La poursuite des actions engagées sur l'incitation et l'aide à la substitution est clairement énoncée dans le plan santé travail. C'est pourquoi l'Anses envisage de poursuivre ses travaux en relançant une nouvelle enquête et en approfondissant les exemples de substitutions déjà publiés. »

Aujourd'hui, toutes les conditions sont remplies pour que **le formaldéhyde ne soit plus utilisé dans la thanatopraxie** et que lui soit substitué le *PREVENTOL P---100* comme substance active biocide. Cet agent, non cancérigène, ne s'accumule pas dans l'environnement, il est biodégradable et ne modifie ni le mode opératoire des soins de conservation ni la méthode de travail des thanatopracteurs.

Des produits l'utilisant comme substance active ont déjà été agréés par le ministère de la santé.

### Safebalm®

**Safebalm®** est la nouvelle génération de fluide de conservation élaboré grâce aux recherches sur le *PREVENTOL P---100 (Bronopol)* comme agent biocide.

Ces fluides sont non cancérigènes pour le thanatopracteur et facile à utiliser tout en tenant compte de leurs impératifs.

**Safebalm®** est un produit ayant pour fonction de désinfecter et de préserver un défunt afin de retarder et de ralentir sa décomposition.

La particularité de **Safebalm®** par rapport aux produits utilisés à base de formaldéhyde fait en sorte que les tissus restent souples.

Les dosages préconisés sont pour des conservations efficaces du défunt pendant 6 à 10 jours.

Néanmoins en adaptant la quantité de fluide injecté une plus longue conservation peut être obtenue pour les cas de rapatriement.

**Safebalm®** garantit un meilleur confort d'utilisation que les fluides à base de formaldéhyde.



**Safebalm®** se décline en trois produits :

**Arterial** : fluide de couleur rose orangé inodore

**Cavity** : fluide incolore et inodore

**Gel** : pâte couleur orange de conservation inodore

### **Conditionnement :**

Les fluides **Safebalm®** sont disponibles en bouteille d'un litre emballée en carton de 10 unités.

Le gel **Safebalm®** est disponible en pot de 500 g.

### **Procédure d'utilisation de Safebalm® Arterial et Cavity**

Dans le cadre de la réalisation de soins avec le produit **Safebalm®** il convient d'utiliser la procédure suivante :

#### **Injection intra-artériel Safebalm® Arterial :**

Il convient d'injecter au moins 7 litres de solution (préparation finie).

L'utilisation de produits de pré et/ou de co-injection sans formaldéhyde, n'altère en rien les performances du produit.

Nous recommandons un dosage de 6 % à 8.5%. Exemple : pour un bocal de 4 litres ajouter entre 250 à 300 ml environ de SB2 Arterial.

Circonstances particulières :

- Forte corpulence du défunt
- Longue exposition
- ...ect

Adapter le volume, la concentration et suivre l'évolution au cours de l'injection.



Dans ces conditions il conviendra d'injecter deux bœaux de 4,5 litres de façon identique et cela afin :

- de procéder à une diffusion plus importante à l'injection permettant un meilleur drainage des liquides physiologiques.
- d'éviter une déshydratation rapide.
- d'augmenter le pouvoir neutralisant du produit.

### **Injection Safebalm® Cavity :**

- Épandage de 200 ml de **Safebalm®** Cavity dans le thorax (par couches superposées)
- Épandage de 300 ml de **Safebalm®** Cavity dans l'abdomen (par couches superposées)

### **Précaution d'emploi :**

Lors de toute manipulation du fluide le port d'EPI est obligatoire.

Stockage du produit dans un endroit sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Respecter le dosage et les dates d'utilisation.

En cas de doute sur l'utilisation ou la dilution de **Safebalm®** une plateforme technique est à votre disposition des 8h à 18h au 01.34.53.30.90

Une Fiche Technique est insérée dans chaque carton de produits **Safebalm®**.

Il est fortement recommandé d'assister à des séances de formation afin de vous familiariser avec ce produit. Pour plus d'information rendez-vous sur : [www.safebalm.com](http://www.safebalm.com)